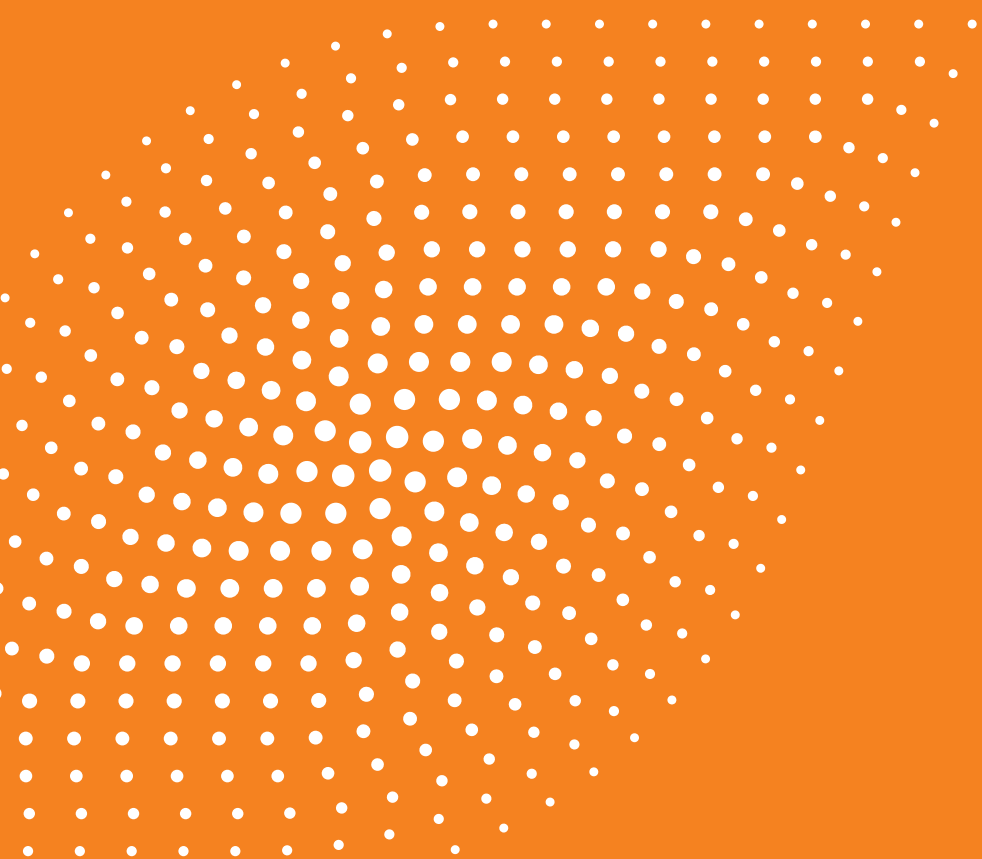




Fiches tarifaires 2024

Valables dès le 1^{er} janvier 2024



TARIF GAZ NATUREL COMPENSÉ EN CO₂

Valables dès le 1^{er} janvier 2024

PROFILS	TGN 1	TGN 2	TGN 3
Consommation	0 à 50'000 kWh/an	50'001 à 500'000 kWh/an	500'001 à 5'000'000 kWh/an
Energie			
Prix unitaire de l'énergie ct/kWh	13.77 (14.89)*	13.17 (14.24)*	12.87 (13.91)*
Redevance fixe			
Prix mensuel CHF/mois	20.00 (21.62)*	45.00 (48.65)*	170.00 (183.77)*
Taxe			
Prix de la taxe CO₂ ct/KWh		2.16 (2.33)*	

Le prix de l'énergie intègre également le prix de l'acheminement et de la puissance
Les tarifs sont arrondis

*prix avec TVA 8.1% à titre indicatif

Frais de déménagement : CHF 30.- (TVA exclue) perçus lors de chaque déménagement ou clôture d'abonnement.

En l'absence d'auto-relevé, l'introduction de ces nouveaux tarifs (hausse ou baisse) se fait selon la méthode de la pondération mensuelle basée sur les dispositions générales liées à un contrat de bail d'habitation (usages locatifs).
Pour plus de détails : viteos.ch/faq.

Pour toute consommation de gaz naturel supérieure à 5'000'000 kWh/an, un contrat est établi.



BIOGAZ

Plus-value écologique avec 10% de biogaz neuchâtelois.
Produit optionnel sur demande.

BIOGAZ	
Consommation	Tous profil
Energie	
Prix unitaire de l'énergie ct/kWh	0.90 (0.97)*
Aucune taxe CO₂ n'est prélevée sur la part biogaz	

*prix arrondi avec TVA 8.1% à titre indicatif